

Vers une nouvelle bibliothèque à Delémont ?

Angel OWAGAH

owagah.angel@gmail.com

Bibliothécaire scolaire, Bibliothèque Publique et scolaire d'Yverdon-les-Bains

Résumé

Cet article relate mon travail de bachelor pour la Bibliothèque municipale de Delémont (BMD). Celle-ci est confrontée à un problème de place sur ses deux sites depuis de nombreuses années. Si ses autorités de tutelle sont au courant de cette situation, ce projet ne fait pas partie des priorités de la Ville et reste en suspens.

Mon mémoire avait donc pour objectif de fournir à la direction de la BMD les éléments nécessaires afin de convaincre la Municipalité qu'il est essentiel que ce dossier devienne prioritaire, tout en présentant une première esquisse d'un projet d'établissement en lien avec les locaux sélectionnés. Il se présente donc comme un document de nature stratégique et opérationnelle, tandis qu'il propose un véritable plaidoyer pour une nouvelle Bibliothèque à Delémont.

Cet article présente donc le contexte, puis la méthodologie utilisée, à savoir tout d'abord, un retour d'expérience de responsables ayant, ou ayant eu des projets de nouvelles bibliothèques et qui permettent de dégager différentes caractéristiques pouvant exercer une influence sur le projet de la BMD ; puis une revue de littérature explicitant les évolutions -sous forme de tiers-lieu- des bibliothèques et les modes de valorisation (impact, évaluation contingente etc..) des bibliothèques de lecture publique, et finalement, après avoir étudié les liens d'une institution culturelle avec son environnement, il expose les différentes recommandations et notamment la principale : la transformation de la bibliothèque en un nouveau pôle culturel.

Mots-clés

Bibliothèque municipale de Delémont (BMD), Projet d'établissement culturel, Troisième lieu, Aménagement et espace, Stratégie et valorisation



Cet article est disponible sous licence [Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

1. Contexte

Depuis le regroupement administratif des deux Bibliothèques de la Ville de Delémont en 2009, la Bibliothèque municipale de Delémont (BMD), capitale du canton du Jura, offre ses services sur deux sites : la Bibliothèque des adultes (BmdA) et la Bibliothèque des jeunes (BmdJ). Les deux entités, séparées par un bloc (ou îlot urbain), abritent cependant une seule et même équipe qui relève chaque jour les défis intrinsèques à une séparation sur deux sites : communication, uniformisation des pratiques, déplacements, etc. Une équipe investie, qui œuvre chaque jour au bon développement des services de la BMD en fonction des évolutions des besoins de ses publics.

Au fil de leur évolution, BmdA comme BmdJ ont fini par se sentir à l'étroit dans leurs précédents locaux. Toutes deux ont dû passer par des agrandissements et déménagements, pour que ceux-ci correspondent à leurs besoins. Après une trentaine d'années sans transformations leur garantissant de véritables opportunités de développement, à nouveau, l'exiguïté de leurs espaces se fait ressentir.

Parmi les différents tremplins qui ont permis à la BMD de rêver à un nouveau projet, la libération d'un espace attenant à la Bibliothèque des jeunes a réveillé, en 2016, la volonté d'agrandir ses espaces. C'est dans ce cadre que la BMD a mandaté Lise Hentzler pour mener une réflexion globale autour de la question de ses locaux et des différentes possibilités qui s'offraient à elle.

Au sein de son travail intitulé « Bibliothèque municipale de Delémont : un lieu, deux lieux, 3e lieu ? Espaces et locaux à l'horizon 2018-2022 », elle concluait qu'un déménagement au sein de nouveaux locaux représentait la solution la plus adaptée aux besoins de la Bibliothèque (Hentzler 2016, p. iii). La mandataire de l'époque recommandait donc cette option au sein de son travail, tout en précisant qu'un regroupement des deux entités sur un seul site était à favoriser pour répondre au mieux aux besoins de l'institution (Hentzler 2016, p. 80).

Si le projet de déménager au sein de nouveaux locaux est bien connu de la Municipalité et si celle-ci se montre globalement supportrice de l'idée, la Bibliothèque reste avant tout tributaire de l'ordre de priorité accordé aux projets discutés par ses autorités de tutelle. Aussi, ces dernières années, la possibilité d'offrir de nouveaux locaux à la BMD n'a, pour différentes raisons, pas représenté une priorité. En parallèle, la Gare routière a été réaménagée en 2015, l'École du Gros-Seuc rénovée en 2021, la construction du Théâtre du Jura, terminée en 2021, a largement été soutenue par la Ville, tandis que le développement du Quartier Gare Sud comme de la nouvelle École des Arquebusiers représentent ses prochaines priorités.

Dans ce cadre et puisque j'ai la chance d'avoir été employée à la Bibliothèque municipale de Delémont entre 2021 et 2023, mon responsable, Romain Migy, m'a partagé son idée de relancer ce projet ambitieux. Le premier échange d'une longue série qui a permis de construire les fondations de mon travail de mémoire.

Son but ? Réunir suffisamment d'éléments afin de convaincre la Municipalité qu'il est aujourd'hui essentiel que ce dossier devienne prioritaire, ceci tout en présentant une première vision très globale d'une nouvelle Bibliothèque municipale de Delémont.

Au sein de cet article, cependant, mon objectif est de synthétiser mon travail en me focalisant sur les éléments pouvant être intéressants pour toute personne ayant un projet de nouvelle bibliothèque.

2. Méthodologie

2.1. Benchmark

Tout d'abord, ce travail s'est nourri d'une large palette d'exemples de bibliothèques – majoritairement suisses – afin de formuler des recommandations en lien avec la mise en place des futurs espaces. En effet, celles-ci découlent des observations retenues de vingt-et-une visites effectuées en compagnie des mandants.

- **Médiathèque Albert Camus** à Bourg-en-Bresse ;
- **Médiathèque Aimé Césaire** à Bourg-en-Bresse ;
- **Médiathèque E. & R. Vailland** à Bourg-en-Bresse ;
- **Médiathèque Entre Dore et Allier** à Lezoux ;
- **Bibliothèque municipale de Morges** ;
- **Bibliothèque de Vevey** ;
- **Médiathèque Valais** à Sion ;
- **Kantonsbibliothek Baselland** à Liestal ;
- **Bibliothèque centrale de Soleure** ;
- **Bibliothèque de la Ville Biel/Bienne** ;
- **La Bulle** à Annemasse ;
- **Bibliothèque municipale Pierre Goy d'Annemasse** ;
- **Fondation Jan Michalski** à Montricher ;
- **Bibliothèque La Sallaz** à Lausanne ;
- **Bibliothèque Chauderon** à Lausanne ;
- **Bibliothèque Jeunesse** à Lausanne ;
- **Bibliothèque Entre-Bois** à Lausanne ;
- **LaFilanda** à Mendrisio ;
- **Kornhausbibliothek** à Berne ;
- **MEMO** à Fribourg ;
- excursion en librairie...

Visiter un si grand nombre de lieux m'a permis de relever des tendances liées aux innovations réalisées en matière de services, du travail effectué sur les espaces et des manières de se repenser pour correspondre davantage aux besoins actuels de la population.

Pour résumer, parmi les recommandations retenues, l'élément principal qui est ressorti des visites effectuées est la tendance générale à se tourner vers une orientation utilisateur. En effet, dans une volonté plus ou moins affirmée de suivre des principes de « troisième lieu »,

de nombreuses institutions octroient une grande importance **aux espaces d'accueil, de rencontre et de partage**. Ceux-ci ont généralement été développés et sont mieux mis en avant au sein de leurs locaux, en cohérence avec les besoins actuels des publics. L'idée générale n'est plus d'avoir des collections regroupées dans des étagères immenses écrasant les visiteurs, mais bien de valoriser leur bien-être en créant une ambiance chaleureuse, incitant à s'attarder.

Sur la base de ces visites, s'ensuivent quatorze grandes recommandations résumées ci-dessous, qui peuvent s'adresser à tous types de bibliothèque publique souhaitant repenser ses espaces :

1. On découvre très souvent, dès l'entrée, les « quatre points cardinaux » (comme nous les avons surnommés) suivant : accueil, actualités et informations, exposition et café/restaurant, tandis qu'une certaine proximité entre les zones d'accueil et les zones de vie et de rencontre devient de plus en plus courante.
2. Une véritable réflexion autour des espaces est nécessaire afin d'élargir le champ des possibles, offrir davantage de convivialité et, ainsi, inviter les utilisateurs à passer davantage de temps sur place.
3. Certains éléments peuvent faire toute la différence en matière d'atmosphère...
 - i. ambiance musicale bien gérée ;
 - ii. disposition de plantes vertes entretenues ;
 - iii. attention portée à la couleur et au niveau de l'éclairage artificiel, ceci tout en laissant entrer un maximum de lumière naturelle ;
 - iv. choix de couleurs effectué avec attention en évitant d'assombrir les lieux ;
 - v. tendance à permettre plutôt qu'interdire : à la place des habituels signaux d'interdiction, intégration de signaux indiquant ce qui est permis ;
 - vi. disposition d'objets de décoration en lien avec les thématiques des documents rangés dans les rayonnages à proximité ou, plus simplement, d'objets originaux qui interpellent ;
 - vii. de manière générale : ambiances variables selon les espaces ;
 - viii. pour les institutions intergénérationnelles : adaptation conséquente des meubles et de l'ambiance dans les zones dédiées à la jeunesse : bureau de prêt, tables et chaises redimensionnées, couleurs plus vives, décoration, etc.
2. La question du **meublement** devient prépondérante. Sa forme et sa disposition ont effectivement toutes deux un rôle à jouer. Globalement, la disposition du meublement permet fluidité et circulation au sein de zones qui respirent, tandis que sa forme change indiscutablement l'ambiance des lieux.
3. Il est important de parvenir à concevoir des **espaces tout à la fois agréables et ergonomiques**, comme fonctionnels et évolutifs pour le personnel. Une praticité au quotidien qui rallonge la durée de vie des locaux sélectionnés.
4. Même si certaines actions de médiation culturelle peuvent se dérouler en externe, la plupart des institutions visitées ont trouvé des solutions pour agencer des espaces dédiés en interne et disposent de plus en plus de salles vouées **aux animations, conférences, expositions, etc.**

5. Dans cette même idée, **de nouveaux partenariats** sont souvent instaurés pour étayer l'offre et renforcer un projet. Si les acteurs choisis diffèrent selon l'objectif, cette méthode permet aux bibliothèques de participer plus activement aux écosystèmes culturels dans lesquels elles évoluent et de créer de nouvelles synergies avec leurs environnements respectifs.
6. De manière générale, pour proposer un « **troisième lieu** » tout en répondant aux missions d'accès à l'information et au savoir propres aux bibliothèques, c'est un subtil **équilibre** qu'il faut viser.
7. Il paraît possible de créer des espaces « troisième lieu » dans des édifices aux caractéristiques très diverses.
8. Il est très important d'accorder beaucoup d'attention au **degré d'accessibilité** spatiale des lieux : il doit être aisé pour les visiteurs d'accéder aux lieux, et ce peu importe leur mode de transport.
9. Puisque les bibliothèques tendent vers une plus grande autonomie des usagers une **simplification des processus d'accès aux collections** contribue à alléger le personnel et redirige leurs activités vers d'autres tâches telles que la médiation, la rencontre avec les usagers ou la réponse à leurs demandes.
10. Une simplification des **méthodes de classification** est également la bienvenue pour encourager à davantage d'indépendance.
11. Une **réflexion globale sur le sens, les missions** et le rapport à son environnement de l'institution en amont permet de proposer une véritable vision. Plusieurs éléments participent à construire une véritable identité, par exemple :
 - i. un nom parlant permettant plusieurs déclinaisons ;
 - ii. la présence de fresques, sculpture, tableaux, citations et autres œuvres qui interpellent tout en étant cohérents avec l'esprit de l'institution ;
 - iii. la création de liens perceptibles avec l'environnement
12. Il est agréable qu'une certaine attention ait été apportée aux détails de **conception**.

Le mémoire présente également deux exemples très concrets d'institutions innovantes du type « troisième lieu » dont les locaux, les aménagements, les valeurs ou encore l'offre de services correspondent avec les recommandations formulées. [LaFilanda](#), à Mendrisio et [MEMO](#) à Fribourg, sont celles qui ont été choisies dans le but de permettre aux autorités de tutelle de s'y référer afin de se représenter les genres d'espaces qui peuvent être imaginés. Deux institutions vivantes aux projets à la fois proches et très différents.

Côté stratégie, quatre retours d'expérience de différents responsables ayant, ou ayant eu, des projets de nouvelles bibliothèques ont permis de dégager différentes caractéristiques précisant une certaine orientation stratégique pour le projet de la BMD. Mesdames Raphaëlle Vuadens Schopfer, responsable de la Médiathèque de Monthey, future Casa Nova, Agnès Pierret, responsable de LaFilanda à Mendrisio, Lara Jovignot, responsable de MEMO à Fribourg et Claire Philippe, responsable de la Bibliothèque de Nyon Adultes ont pris le temps de répondre à mes questions dans le cadre d'un échange.

3. Revue de la littérature

La suite du travail a pour objectif de développer des raisons d'investir dans sa bibliothèque. Pour ce faire il était impératif de mentionner au sein de ce dossier les mutations ayant cours au sein de la société, ceci afin de souligner les nouvelles missions des bibliothèques publiques ayant émergé de ces mouvances : informationnelle, éducative, culturelle, démocratique, sociale et territoriale (Lise Hentzler 2016, pp. 6 et 7).

Sur cette base, j'ai fait le choix de m'intéresser de plus près à la valeur et aux effets d'une bibliothèque sur son territoire. Alors qu'une bibliothèque est, le plus couramment, associée au domaine culturel, voire – au mieux, éducatif –, on ne parle que trop peu de l'impact qu'elle peut avoir sur les individus et sur son environnement. Pourtant, de nombreux éléments doivent être mis en avant et permettent de mieux cerner son essence.

En effet, certaines fonctions symboliques (thérapeutique ou cognitive, par exemple) peuvent être remplies par la bibliothèque et le sont déjà. Des fonctions différentes qui ont des impacts variés sur les populations et sur les territoires : culturels, éducatifs, cognitifs, sociaux, psychologiques, thérapeutiques, écologiques ou encore économiques.

De plus, il existe des manières de chiffrer son institution grâce à différentes méthodes de calcul. Par exemple, le calcul des « externalités positives », la méthode des « prix du marché », l'évaluation contingente ou le calcul du retour sur investissement (RSI) sont des outils qui peuvent se révéler très utiles afin de de capter l'attention de ses politiques. (Biblioromandie 2020)

Attention cependant : tenter une comparaison avec d'autres institutions impliquant des rentrées monétaires plus importantes viendrait brouiller la perception du résultat obtenu. Le RSI d'une bibliothèque doit donc être considéré indépendamment et en gardant en tête qu'il s'agit d'un service public bien souvent gratuit. (Biblioromandie 2020)

Dans ce contexte, il m'a également semblé nécessaire de mettre en exergue les valeurs portées par la profession de bibliothécaire. C'est grâce au « Code d'éthique pour les professionnels de l'information suisses » de Bibliosuisse et des objectifs de la campagne « Biblio2030 », qu'il a été possible de souligner l'engagement des professionnels dans leurs structures, dans leurs missions et dans les mouvances actuelles de la société telles que le développement durable.

Un engagement qui se ressent donc également dans la tendance actuelle à repenser les espaces et les modes de fonctionnement des bibliothèques publiques. Actuellement, le concept de « troisième lieu » comme les principes qui accompagnent la construction et le fonctionnement de ces lieux sociaux fréquentés en dehors du foyer et du lieu de travail, transforment progressivement les espaces des bibliothèques.

Le concept de « troisième lieu », est une théorie conceptualisée par Ray Oldenburg en 1989 et depuis longuement réfléchi par la profession (Enssib 2015) où elle implique « un ancrage physique fort, une vocation sociale affirmée et une nouvelle approche culturelle » (Mathilde Servet 2009 ; citée par Enssib 2015).

Dans son travail de mémoire daté de janvier 2009, Mathilde Servet en dégage huit grandes caractéristiques (Oldenburg 1999, pp. 21 à 42 ; Servet, pp. 23 à 25) :

- Il s'agit d'un outil de démocratie, **un « terrain neutre »** se présentant sous la forme d'un espace de sociabilisation convivial et libre de contraintes ou d'obligations. Il permet les échanges et les rencontres tout en « préservant l'indépendance de l'individu » en laissant tout un chacun libre de ses choix.
- Également libre de toute contrainte hiérarchique, il agit comme **un « niveleur social »** inclusif, tolérant et favorisant le "vivre ensemble".
- **Les échanges** – qu'ils soient verbaux ou qu'ils se fassent à travers des activités – en sont l'essence et « les sujets les plus divers sont abordés » dans « le respect de l'autre ».
- Il s'agit de lieu favorisant **une grande accessibilité** avec des horaires très larges permettant aux individus de « pouvoir y accéder en dehors de leurs heures de travail ou d'école ». Aussi, leur localisation doit permettre aux usagers de s'y rendre très facilement.
- Le fait d'être fréquentée par **des habitués** permet à chacun de croiser des personnes familières et, ainsi, de se sentir le bienvenu au sein d'un cercle social favorisant les échanges.
- Un « troisième lieu » est fait de **simplicité** : ses aménagements et son atmosphère renvoient une image conviviale et non écrasante voir prescriptrice aux usagers. Il les fait se sentir en confiance et à l'aise d'y passer du temps lorsqu'ils le désirent.
- Selon Oldenburg son « **caractère enjoué** » fait qu'il « s'apparente à un terrain de jeu. Il dégage une aura presque magique et possède un grand pouvoir d'attraction. »
- « **Home-away-from-home** » : son atmosphère conviviale le rapproche d'un foyer.

Des principes qui dessinent une bibliothèque du XXI^e siècle plus informelle et dotée d'un rôle social très affirmé qui doit transparaître dans ses choix d'aménagements, dans les services qu'elle délivre, ou encore dans les partenariats qu'elle construit. Comme l'a si bien dit Nicolas Beudon (2019) : « En fait [...] il ne s'agit pas d'abandonner l'offre habituelle des bibliothèques, mais de la diversifier, de la multiplier, de l'hybrider ».

Dans ce cadre, il devient intéressant d'évoquer la théorie des quatre espaces puisqu'il s'agit, en fait, d'un outil qui vient offrir des propositions plus concrètes, des objectifs plus précis, pour l'aménagement des espaces et concernant les services à intégrer dans un projet de bibliothèque « troisième lieu ».

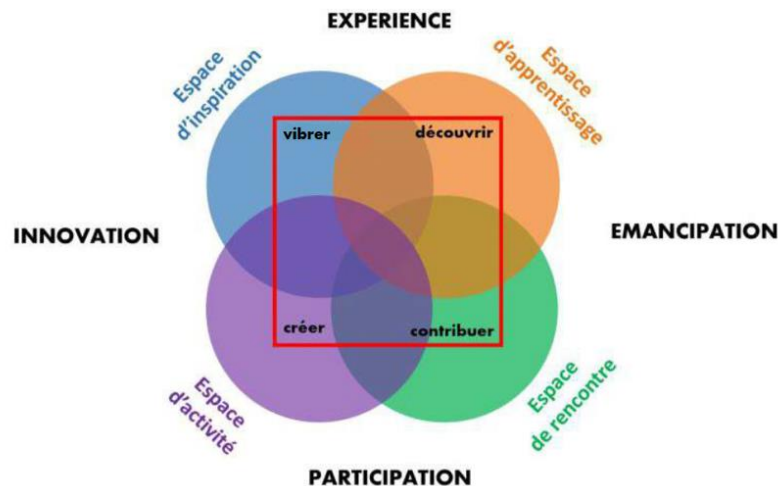


Figure 1 : Modèle des quatre espaces
(Nicolas Beudon (2019), sous licence CC et inspiré de Jochumsen et al. 2012)

Sur ce schéma, sont décrites les quatre fonctions liées aux bibliothèques de la théorie des quatre espaces. Ci-dessous, leur description très bien explicitée par Nicolas Beudon (2020) :

- Émancipation : « renvoie à la formation de citoyens autonomes, informés et capables de se forger une opinion éclairée ».
- Expérience : « dans le monde occidental, les besoins de base des consommateurs sont souvent satisfaits et ces derniers sont de plus en plus demandeurs d'expériences, c'est-à-dire de sensations ou d'émotions qui perdurent sous la forme de souvenirs et que l'on cherche à partager ou à reproduire [...] [l]es bibliothèques, comme tous les lieux qui proposent des services, sont des théâtres d'expériences ».
- Innovation : « capacité à produire des idées, à résoudre des problèmes ou à créer de nouvelles formes esthétiques ». Cette notion renvoie à « la bibliothèque comme lieu de savoir ».
- Participation : « renvoie à la volonté des individus de s'accomplir en étant actifs, en prenant la parole, en s'exprimant en donnant leur avis, en co-construisant les services qu'on leur propose ».

De plus, quatre types d'espaces, mis en relation avec quatre types d'activités, sont proposés pour permettre l'accomplissement de ces différents objectifs :

- Des espaces d'activité pour créer ou « produire, fabriquer, inventer ».
- Des espaces d'apprentissage pour découvrir ou « apprendre des choses, se former, étudier ».
- Des espaces d'inspiration pour s'exalter ou « se passionner, s'étonner, s'intéresser ».
- Des espaces de rencontre pour contribuer ou « débattre, discuter, s'exprimer ».

4. Recommandations

4.1. Normes et recommandations techniques

Pour offrir un cadre idéal que les locaux choisis devront permettre d'approcher et fournir aux responsables de l'institution mandante les outils nécessaires à un futur développement du

projet – si celui-ci est validé par ses autorités de tutelle – je me suis tout naturellement basée sur les « Lignes directrices pour les bibliothèques publiques » de Bibliosuisse (2020).

Une approche qui m'a permis d'alimenter théoriquement ma démarche (stratégie, constitution d'une charte) puis de me focaliser sur les recommandations liées aux espaces.

Concernant les locaux (pp. 24 et 25), les recommandations spécifient qu'ils doivent être « adaptés à l'environnement et aux réalités locales ». Raison pour laquelle ce mémoire tente, au chapitre 7 : État des lieux, de faire une description pertinente de l'environnement de la BMD au regard des besoins existants comme des opportunités offertes par celui-ci. Elles spécifient également que tout projet de nouvelle bibliothèque doit inclure une réflexion autour de l'évolution des besoins au cours des années qui suivront et respecter la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées.

Toujours sur la question de l'accessibilité, je retiens ci-dessous quelques points absolument essentiels qui entrent en résonance avec des questions déjà évoquées :

- se situer à un endroit facilement accessible (peu importe le mode de transport) se trouvant à moins de 10 minutes d'un arrêt des transports publics ;
- le lieu doit être stratégique du fait de son attractivité et de sa fréquentation ;
- les locaux doivent si possible comprendre un rez-de-chaussée ;
- s'intégrer éventuellement dans un centre de loisirs ou communautaire pour créer de nouvelles synergies intéressantes ;
- disposer de panneaux et poteaux indicateurs en ville qui permettent d'accéder facilement aux locaux de la Bibliothèque ;
- disposer d'une signalétique bien visible à l'extérieur du bâtiment comme d'une entrée qui lui est propre et qui est très visible ;
- permettre une accessibilité facilitée pour les PMR, personnes avec une poussette, etc.

D'autres éléments sont recommandés en lien avec le bâtiment tels qu'un parking à poussettes, un bon éclairage, un environnement accueillant ou la possibilité de rendre des livres en dehors des heures d'ouverture.

Concernant les recommandations en matière de surface, mon expérience m'a permis de me rendre compte qu'il est idéal de croiser les sources afin d'obtenir une tranche dans laquelle se situer. Je pense qu'il est également très important de ne pas se fier à une règle générale, mais d'effectuer ses recherches au cas par cas et d'adapter en fonction de la réalité de chaque projet.

De mon côté, si j'ai trouvé les recommandations de Bibliosuisse trop vagues concernant la surface totale idéale pour ce projet, j'ai élargi mes recherches du côté de la France afin de découvrir d'autres modes de calculs. Dans la « Circulaire relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales », le Ministère de la Culture recommande, à la page 35, un minimum de 100 m² par bibliothèque et une surface minimum de 0,07 m² par habitant. Elle précise également que la « fraction de la population strictement supérieure au seuil de 25'000 habitants est prise en compte à raison de 0.015 m² par habitant » (2019). De plus, la circulaire recommande de considérer une commune « chef-lieu de département ou de région » comme telle.

Ces données compilées aux recommandations en matière de répartition des espaces et aux recommandations de répartition des espaces selon leur fonction de Bibliosuisse, m'ont permis de formuler une surface totale idéale pour le projet de la BMD.

Je me suis également intéressée aux recommandations faites par l'association faitière en matière d'offres et de services (pp. 26 à 31) afin de présenter des propositions intéressantes pour la BMD. Je les ai sélectionnées soit parce qu'il s'agit de services que celle-ci ne propose pas encore, soit parce qu'il s'agit de pistes qui doivent avec évidence être approfondies dans le cadre de cette réflexion puisqu'elles s'ancrent dans une démarche très orientée utilisateurs.

4.2. Projet d'établissement

En fonction des problèmes, exigences et besoins détectés dans l'état des lieux de ce travail j'ai proposé une synthèse en douze points des besoins de la BMD en matière d'espaces comme introduction au projet d'établissement. Ensuite, le chapitre propose un concept d'aménagement au sein des deux bâtiments ci-dessous.

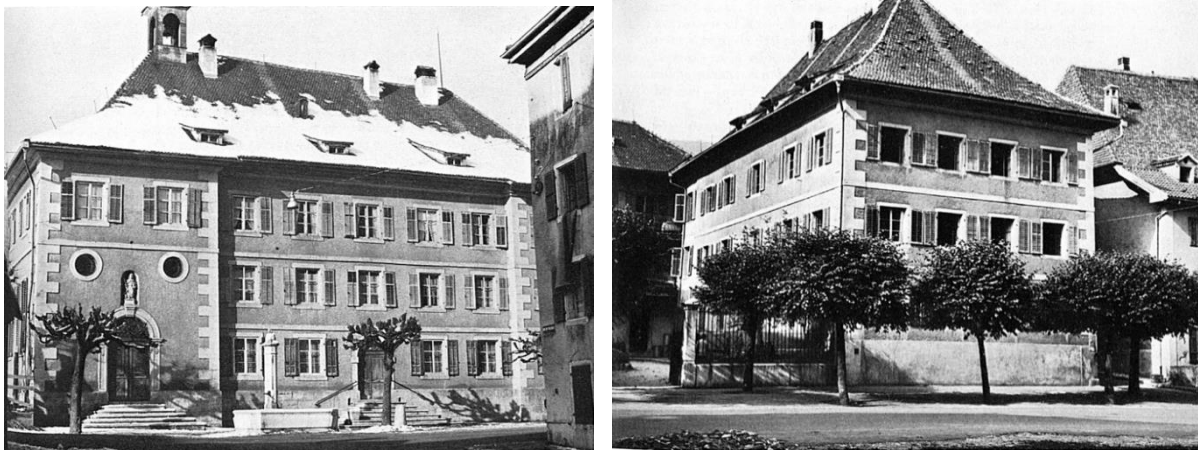


Figure 2 : Anciennes photos des deux bâtiments, rue de l'Hôpital 48 & 52
(Cassina 1974)

J'ai fait le choix de rester sur les bases de ce que pourrait devenir la future Bibliothèque de Delémont : elle ne verra pas le jour aujourd'hui, mais demain et comporte encore de nombreuses inconnues. L'équipe, munie de ce dossier, devra continuer d'observer, d'écouter, de se nourrir d'autres projets et des innovations en cours. Elle aura un jour, je l'espère, la charge de porter plus loin ce projet et d'en définir plus précisément les espaces.

Une démarche qui a permis à ce mémoire de recommander la création, non pas d'une nouvelle bibliothèque, mais d'un nouveau pôle culturel. Ceci à travers une ébauche de plan d'établissement solide et pertinente en regard des besoins de la BMD en matière de locaux. Pour terminer, un aide-mémoire propose une analyse SWOT du projet de déménagement et récapitule le plan d'action recommandé par ce mémoire afin de présenter un projet de nouvelle Bibliothèque à ses autorités de tutelle.

Puisqu'il m'a été demandé de composer une charte des valeurs pour la nouvelle BMD, une fois imprégnée de tous les éléments qu'aborde ce dossier je me suis munie de l'Ordonnance concernant la Bibliothèque municipale qui régit actuellement son fonctionnement (2010), du code d'éthique de Bibliosuisse (2020) et des huit grandes caractéristiques du concept de « troisième lieu » dégagées par Mathilde Servet (2009, pp. 23 à 25), afin de constituer une

charte. J'ajouterais que celle-ci a été construite suivant les éléments qui doivent être abordés selon Bibliosuisse.

4.3. Aide-mémoire

Après une proposition de calendrier et pour terminer, un aide-mémoire propose une analyse SWOT du projet de déménagement de la BMD et récapitule le plan d'action général recommandé par ce mémoire afin de présenter un projet de nouvelle Bibliothèque à ses autorités de tutelle. L'analyse SWOT sera, je l'espère, un très bon outil de travail pour l'équipe de la BMD lors de ses démarches pour donner vie à son projet.

En parallèle, à l'instar des dix principes sur lesquels se basent les « Lignes directrices pour les bibliothèques publiques » de Bibliosuisse (2020, p. 6), le plan d'action développé dans ce dossier afin de présenter un projet de nouvelle bibliothèque aux autorités de tutelle de la BMD se base sur dix principes :

1. Proposer un projet en tant qu'institution active et dynamique importante pour sa ville.
2. Disposer d'un soutien fort de son équipe et dans l'idéal de ses publics.
3. Disposer d'un projet concret, d'une vision et d'une idée bien précise d'implantation (concept, recommandations, possibilités de développement, nouvelle charte, etc.).
4. Se référer à des exemples proches et innovants auxquels il est possible de s'identifier, comme à des normes ou recommandations actuelles.
5. Disposer d'une documentation solide (travail de Bachelor, rapport d'experts, etc.).
6. Démontrer la fonction essentielle de la bibliothèque au regard des réalités actuelles, en soulignant le rôle qu'une bibliothèque doit jouer dans le contexte des mutations de la société.
7. Mettre en avant les différents impacts qu'induit une bibliothèque sur son territoire (économiques, sociaux, éducatifs, écologiques, etc.) et utiliser des termes qui parlent aux politiques en l'intégrant dans la vision territoriale et les orientations stratégiques de la Ville.
8. Savoir remettre en question l'existant et présenter un inventaire de l'offre afin d'identifier les potentiels et les lacunes.
9. Considérer la création de nouveaux partenariats dans le but d'induire de potentielles synergies et de donner plus de poids au projet envisagé.
10. Anticiper d'éventuels obstacles afin de préparer une stratégie dédiée, une communication efficace et un argumentaire pertinent.

Bibliographie

- BEUDON, Nicolas, 2019. Les quatre dimensions des bibliothèques. Nicolas Beudon [en ligne]. 3 juillet 2019. Disponible à l'adresse : <http://nicolas-beudon.com/2019/07/03/les-quatre-dimensions-des-bibliotheques/> [consulté le 3 juin 2023].
- BEUDON, Nicolas, 2020. Au-delà du troisième lieu : repenser la bibliothèque en tant qu'espace. Nicolas Beudon [en ligne]. 24 juin 2020. Disponible à l'adresse : <https://nicolas-beudon.com/2020/06/24/bibliomedia/> [consulté le 9 juillet 2023].
- BIBLIOROMANDIE, 2020. Conférence de Christophe Evans | Quelle est la valeur des bibliothèques publiques ? [en ligne]. Biblioromandie, 6 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=ByzzLhXrDU> [consulté le 20 juin 2023].
- BIBLIOSUISSE, 2020. Code d'éthique. Bibliosuisse [en ligne]. 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliosuisse.ch/fr/membres/codedethique> [consulté le 30 novembre 2023].
- BIBLIOSUISSE, 2020. Lignes directrices pour les bibliothèques publiques. Bibliosuisse [en ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliosuisse.ch/fr/shop/telechargement/lignes-directrices-pour-les-bibliotheques-publiques-2020> [consulté le 26 juillet 2023].
- CASSINA, Gaëtan, 1974. La construction de l'ancien hospice de Delémont (1696-1700). e-periodica.ch [en ligne]. 1974. Disponible à l'adresse : <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=asj-006%3A1974%3A77%3A%3A24> [consulté le 05 mai 2023].
- ENSSIB, 2015. Bibliothèque troisième lieu | Enssib. Enssib [en ligne]. 2015. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheque-troisieme-lieu> [consulté le 5 juin].
- HENTZLER, Lise, 2016. Bibliothèque municipale de Delémont : un lieu, deux lieux, 3e lieu ? Espaces et locaux à l'horizon 2018-2022 [en ligne]. Travail de Bachelor. Genève : Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE). Disponible à l'adresse : <https://sonar.ch/global/documents/314792> [consulté le 21 juin 2023].
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2019. Circulaire relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture. 26 mars 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44496> [consulté le 22 septembre 2023].
- SERVET, Mathilde, 2009. Les bibliothèques troisième lieu [en ligne]. Mémoire d'étude. Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf> [consulté le 9 juillet 2023].
- VILLE DE DELÉMONT, 2022d. Ordonnance concernant la Bibliothèque municipale. Ville de Delémont [en ligne]. 15 septembre 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.delemont.ch/Htdocs/Files/v/26532.pdf/03TourismeCultureLoisirs/Culture/ordonnanceetreglement.pdf> [consulté le 25 avril 2023].